



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Réf : CCAS23_18

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 9
Pouvoir : 0
Absents : 3

Date de la convocation : 30 mars 2023

PRÉSENTS : Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAU, Roselyne NAVEAU Vincent BAUDOUX, Corinne JARASSIER, Monique GIL, Didier RENAUD

POUVOIR : /

ABSENTS : Christian MICHAUD, Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU

DÉLIBÉRATION N°18

RAPPORTEUR : Lydie BARBOTTIN

OBJET : APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2022 – EHPAD LOUIS ARAGON

Sous la présidence de Mme Lydie BARBOTTIN, le Centre Communal d'Action Sociale examine l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2022 de l'EHPAD Louis Aragon.

L'ERRD 2022 de l'EHPAD Louis Aragon s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	2 203 267.81 €
Recettes :	2 305 865.39 €
Excédent de clôture :	102 597.58 €

Section d'investissement

Dépenses :	62 655.98 €
Recettes :	16 036.80 €
Déficit de clôture :	46 619.18 €

Hors de la présence de Monsieur le Président, le CCAS :

- approuve l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2022 de l'EHPAD Louis Aragon.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

13 AVR. 2023

